



Colloque international sur l'instruction à domicile à Reims



Le colloque européen sur l'instruction à domicile a eu lieu du 22 au 23 avril 2006 au Centre International de Séjour de Reims, à l'initiative de l'association [Les Enfants d'Abord](#), et soutenu par le [Forum Européen pour la Liberté dans l'Éducation](#) (EFFE).



Jennifer Fandard, coordinatrice de l'association [Les Enfants d'Abord](#), a commencé par un historique de la législation française régissant l'instruction à domicile, et a rappelé que c'est la limitation de la liberté d'instruction induite par la loi de 1998, renforçant les contrôles faits par l'État, qui est à l'origine de ce colloque. Elle a précisé que le terme "instruction à domicile" a été choisi pour ce colloque, bien qu'il ne fasse pas l'unanimité parmi les familles ayant choisi de ne pas scolariser leurs enfants - certaines réfutant l'idée que l'instruction soit limitée au cadre du domicile ou de la famille.

S'appuyant sur une étude réalisée de 2000 à 2002 par l'association, elle a évoqué les raisons et les moyens, ainsi que le niveau socio-économique des familles ayant choisi ce mode d'instruction. La grande diversité des réponses montre qu'il n'y a pas de famille non-scolarisante type. Autant de familles, autant de façons de le vivre.

Elisabeth Walter a exposé son travail de recherche en anthropologie de l'éducation. Partant d'un constat - à l'école est associée une forme scolaire, caractérisée par un lieu précis d'apprentissage, un temps donné pour l'apprentissage, un programme prédéterminé, des règles propres au processus d'apprentissage -, elle s'interroge, dans le cadre de son mémoire, sur la persistance de cette forme scolaire dans les familles ayant choisi de s'orienter vers les apprentissages libres. Ces familles, sélectionnées pour leur désir de s'écarter des programmes scolaires, restent-elles dans la forme scolaire ? Ainsi, pour le lieu d'apprentissage, elle a constaté qu'un certain nombre des familles rencontrées disposent d'une pièce spécialement dédiée à l'instruction. Toutefois, ce choix est en général purement pratique (rassembler tout le matériel pédagogique dans un même endroit), et non, comme on pourrait le penser en se plaçant dans le contexte de la forme scolaire, dans le but de réserver un lieu symbolique qui séparerait l'instruction du reste de la vie...

L'intervention du Dr. Alan Thomas a été très appréciée. Chercheur à l'Institut d'Éducation de l'Université de Londres, il a étudié le mode de fonctionnement d'une centaine de familles dans le cadre de la rédaction d'un de ses livres sur le sujet, "Educating children at home". Lors de cette étude, il a constaté qu'émerge souvent, dans le cadre de l'instruction en famille, un mode d'apprentissage qu'il



appelle apprentissage informel, autour duquel s'est articulé son discours. Dans ce mode d'apprentissage, l'enfant n'apprend pas de son parent (qui serait l'enseignant), il apprend plus à travers les discussions de manière accidentelle (une explication s'insérant dans une conversation courante) ou implicite (par exemple notions de mathématique - poids, volume, fraction - intégrées au cours de la réalisation d'une recette de cuisine). Le Dr. Alan Thomas a insisté sur le fait qu'il peut être très difficile pour des familles quittant le système scolaire de faire confiance à ces apprentissages informels, et que la plupart commencent par suivre un emploi du temps précis, proche de celui de l'école, pour finalement s'en écarter au fur et à mesure de leur compréhension du mécanisme de l'apprentissage informel. Ainsi, l'emploi du temps est rapidement mis de côté, les parents préfèrent apprendre en même temps que l'enfant plutôt que de préparer des cours magistraux, la notation n'est plus nécessaire car les parents connaissent leur enfant et n'ont pas besoin de le mettre en situation de test pour savoir où il en est, et finalement, l'écrit prend de moins en moins de place. Dr. Alan Thomas a terminé en évoquant le sujet de la lecture, sur lequel il est également d'avis qu'il faut faire confiance à l'enfant, qui apprendra à lire quand il en éprouvera le besoin. Question posée à un inspecteur : "Que signifie pour vous le fait qu'un enfant de dix ans ne sache pas lire ? - L'échec de l'instruction à domicile. - Que signifie pour vous le fait qu'un enfant de dix ans et demi qui lit comme un jeune de 16 ans ? - La réussite de ce mode d'instruction. - Et s'il s'avère que c'est le même enfant ?" Concernant le langage, il a également été constaté qu'un même enfant emploie un vocabulaire beaucoup plus riche lorsqu'il est à la maison, parce qu'il pose des questions, qu'à l'école, où on lui pose des questions.



Un panel de jeunes et de parents ont ensuite témoigné et répondu aux questions des participants. Un cocktail a ensuite été offert en terrasse. Après le repas, des discussions ont repris par petits groupes autour du thème de la liberté en éducation. Par exemple, cette liberté n'existe pas en Allemagne, seul pays en Europe où l'école est obligatoire. En France, il est assez facile d'instruire ses enfants à domicile, en Angleterre c'est très facile.

Le dimanche matin, trois groupes de discussion à thème ont permis aux participants d'approfondir tel ou tel aspect de l'apprentissage à domicile : un premier atelier a échangé sur les différents styles d'apprentissage dans l'instruction en famille, avec la participation de Alan Thomas ; un deuxième atelier a été animé par Leslie Safran Barson, qui a créé un lieu de rencontre et d'apprentissage en commun à Londres pour les familles instruisant leurs enfants à domicile ; et un troisième atelier s'est réuni pour échanger sur la situation légale dans les différents pays européens par rapport à l'instruction à domicile.

L'après-midi du 23 avril était consacrée à la défense de la liberté d'instruction en Europe.

Dr. Robert Bell, [Vice Président du Forum Européen pour la Liberté dans l'Éducation \(EFFE\)](#), a présenté le Forum, une organisation européenne non gouvernementale fondée après la chute du mur de Berlin en 1989. Cette organisation défend la liberté pédagogique dans les établissements public et privés et dans l'instruction à domicile dans les différents pays européens. Elle intervient dans les pays où cette liberté est menacée, en soutenant par lettre ou en se rendant sur place les choix en matière d'éducation qui font l'objet de restrictions gouvernementales. Elle a soutenu, par exemple, l'école Summerhill, fondée par A.S. Neill et basée sur l'apprentissage à la demande, menacée de fermeture il y a quelques années par l'inspection britannique. L'organisation a également travaillé sur l'article 14-3 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, 2002, qui garantit aux parents le libre choix en matière d'éducation, dans le respect de leurs convictions pédagogiques.

Lies Feron, administratrice des affaires européennes pour le Forum Européen, a expliqué son travail pour le Forum au sein des réunions et commissions sur l'éducation à Bruxelles.

Leslie Safran Barson, présidente de [Learning Unlimited](#) (« Apprentissage illimité »), a expliqué que le durcissement de la situation en France par rapport à l'instruction à domicile était en partie à l'origine de la création cette organisation, dont les objectifs sont de défendre le choix de l'instruction à domicile, particulièrement en Europe, et de promouvoir l'apprentissage autonome ou auto-géré. Un livre vient d'être publié par cette organisation en trois langues, intitulé : ***L'apprentissage auto-géré et l'instruction à la maison : une perspective européenne.***

Les langues du colloque étaient le français et l'anglais. Une dizaine de nationalité étaient représentées.

Informations complémentaires sur le colloque, sur l'instruction à domicile et sur l'association *Les Enfants d'Abord* : <http://www.lesenfantsdabord.org/>

Sur le *Forum Européen pour la Liberté en Education* : <http://www.effe-eu.org/>

Contact presse : Jean-Claude Marcel : media@lesenfantsdabord.org ou 04 77 41 60 35
ou Brigitte Arsac : barsac@lesenfantsdabord.org ou 06 17 42 96 84
